



CLENA PURE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 31/01/2013

Date de révision: 31/01/2013

:

Version: 1.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit. : CLENA PURE

Groupe de produits : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Utilisation de la substance/mélange : Lessive poudre désinfectante

Catégorie fonction ou usage : Agents détergents/lavants et additifs

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ALPES HY

465 Chemin des colzas

26800 ETOILE SUR RHONE

T +33. (0)4 75 81 54 72 - F +33. (0)4 75 78 07 26

qualite@alpeshy.com - www.alpeshy.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 3 8332 3636

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Xi; R36

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Irritant pour les yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger :



Xi - Irritant

Phrases R : R36 - Irritant pour les yeux.

Phrases-S : S2 - Conserver hors de la portée des enfants.

S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

CLENA PURE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
carbonate de sodium	(n° CAS)497-19-8 (Numéro CE)207-838-8 (Numéro index)011-005-00-2	< 15	Xi; R36
C12-15 PARETH-5	(n° CAS)68131-39-5	< 5	Non classé
C12-15 PARETH-10	(n° CAS)68131-39-5	< 5	Non classé
SODIUM SILICATE	(n° CAS)1344-09-8 (Numéro CE)215-687-4	< 5	Non classé
SODIUM DODECYLBENZENESULFONATE	(n° CAS)68411-30-3 (Numéro CE)270-115-0	< 5	Non classé
BUTYLPHENYL METHYLPROPIONAL	(n° CAS)80-54-6 (Numéro CE)201-289-8	< 0,05	Cat.Repr.3; R62 Xn; R22 Xi; R38 N; R51/53
alcool benzylique	(n° CAS)100-51-6 (Numéro CE)202-859-9 (Numéro index)603-057-00-5	< 0,01	Xn; R20/22
HEXYL CINNAMAL	(n° CAS)101-86-0 (Numéro CE)202-983-3	< 0,01	Xi; R38 Xi; R43

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
carbonate de sodium	(n° CAS)497-19-8 (Numéro CE)207-838-8 (Numéro index)011-005-00-2	< 15	Eye Irrit. 2, H319
C12-15 PARETH-5	(n° CAS)68131-39-5	< 5	Non classé
C12-15 PARETH-10	(n° CAS)68131-39-5	< 5	Non classé
SODIUM SILICATE	(n° CAS)1344-09-8 (Numéro CE)215-687-4	< 5	Non classé
SODIUM DODECYLBENZENESULFONATE	(n° CAS)68411-30-3 (Numéro CE)270-115-0	< 5	Non classé
BUTYLPHENYL METHYLPROPIONAL	(n° CAS)80-54-6 (Numéro CE)201-289-8	< 0,05	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Repr. 2, H361fd Aquatic Chronic 2, H411
alcool benzylique	(n° CAS)100-51-6 (Numéro CE)202-859-9 (Numéro index)603-057-00-5	< 0,01	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Oral), H302
HEXYL CINNAMAL	(n° CAS)101-86-0 (Numéro CE)202-983-3	< 0,01	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : DANS TOUS LES CAS, CONSULTER UN MEDECIN!.
Premiers soins après contact avec la peau : Un contact répété de la peau avec le produit peut provoquer un dégraissage de la peau. Pour éviter ce phénomène, utiliser des gants de ménage.
Premiers soins après contact oculaire : Rincer abondamment à l'eau. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.
Premiers soins après ingestion : En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : irritation, sensibilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : En cas d'incendie, utiliser. mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée.
Agents d'extinction non appropriés : Eviter le rejet des eaux d'extinction dans l'environnement.

CLENA PURE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Aucun, à notre connaissance. En cas d'incendie à proximité, utiliser les agents d'extinction adaptés.
- Réactivité : Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de précaution contre l'incendie : Ne pas respirer les fumées d'incendie ou les vapeurs de décomposition.
- Instructions de lutte contre l'incendie : En cas de fumées dangereuses, porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans du sable, de la terre, de la vermiculite. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Il est interdit de manger, fumer ou boire pendant l'utilisation du produit.
- Mesures d'hygiène : Il est interdit de manger, fumer ou boire pendant l'utilisation du produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Produits incompatibles : Ne pas mélanger avec d'autres produits.
- Matériaux d'emballage : Bidon plastique : PEHD.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

- Équipement de protection individuelle : Gants.



- Protection des mains : Porter des gants en caoutchouc ou gants en latex.

CLENA PURE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: Blanc.
Odeur	: parfumée.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 9.7
Point d'ébullition	: ~ 100 °C
Point d'éclair	: > 60 °C
Densité relative	: 0,9
Solubilité	: Eau: Miscible dans l'eau en toutes proportions
Viscosité, cinématique	: < 20
Viscosité, dynamique	: ~ 150 cP

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Protéger du gel. Toute source de chaleur ainsi que de la lumière solaire directe.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

alcool benzylique (100-51-6)	
DL50 orale rat	1250 mg/kg
DI 50 cutanée rat	2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (ppm)	8h 1000 ppm

carbonate de sodium (497-19-8)	
DL50 orale rat	2H 2,3 mg/l
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg

Irritation : Irritant pour les yeux.

pH: 9.7

Corrosivité : Non classé

pH: 9.7

Sensibilisation : Non classé

Toxicité à dose répétée : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Mutagénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

alcool benzylique (100-51-6)	
CL50 poissons 1	96h 460 mg/l
CE50 Daphnia 1	48h 400 mg/l

CLENA PURE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

alcool benzylique (100-51-6)	
CE50 autres organismes aquatiques 1	96h 640 mg/l

carbonate de sodium (497-19-8)	
CL50 poissons 1	96H 300 mg/l
CE50 Daphnia 1	48H 265 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	5 JOURS 242 ml/l

12.2. Persistance et dégradabilité

CLENA PURE	
Persistance et dégradabilité	Les composants organiques de ce mélange respectent les critères de biodégradabilité définis dans le Règlement européen CE/648/2004 du 31/03/2004 relatifs aux détergents. La biodégradabilité primaire des constituants organiques est supérieure à 90% en 28 jours, la biodégradabilité ultime est supérieure à 60% en 28 jours.

alcool benzylique (100-51-6)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable, selon le test OECD concerné.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

alcool benzylique (100-51-6)	
Potentiel de bioaccumulation	non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

CLENA PURE	
Ecologie - sol	Le produit étant soluble dans l'eau il pourra être entraîné par le pluies dans les eaux souterraines et être dégradé par la microflore et la micorfaune dans les couches superficielles du sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Les petites quantités peuvent être diluées à grande eau (>100 fois) avant rejet.

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières.

Indications complémentaires : L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour ce produit. Vider complètement les emballages avant élimination. Se conformer aux réglementations en vigueur pour l'élimination des déchets solides.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADN / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Risques environnementaux

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

CLENA PURE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

CESIO Phrases recommandées

: Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Déclaration des ingrédients selon

: **Règlement (CE) N° 648/2004 du 31 mars 2004 relatif aux détergents:**

Moins de 5%

: Agents de surface anioniques, Agents de surface non ioniques, savon, polycarboxylates

Plus de 5 mais moins de 15%

: d'agents de blanchiment oxygéné

Contient également

: Parfums, enzymes, azurants optiques

Fragrances allergisantes > 0,01%:

BUTYLPHENYL METHYLPROPIONAL	0,05%
-----------------------------	-------

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

SECTION 16: Autres informations

Sources de données

: Le contenu et le format de cette FICHE DE DONNEES DE SECURITE sont conformes à la Directive 1907/2006/CEE. Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur. DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude.

Textes des phrases R-,H- et EUH::

Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (orale) Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique catégorie 2
Eye Irrit. 2	Graves dommages et / ou irritations oculaires Catégorie 2
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction Catégorie 2
Skin Irrit. 2	corrosion et irritation de la peau Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation de la peau Catégorie 1
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R36	Irritant pour les yeux.
R38	Irritant pour la peau.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R62	Risque possible d'altération de la fertilité.
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocif

CLENA PURE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.